

Nous contacter

**Secrétariat médical des consultations
externes et hôpital de jour
Institution nationale des invalides**

6, Boulevard des Invalides
CS 70807
75007 PARIS CEDEX 07

☎ 01.40.63.22.43
01.40.63.23.81

✉ sec.externes-hdj@invalides.fr
Consultation orthoptiste

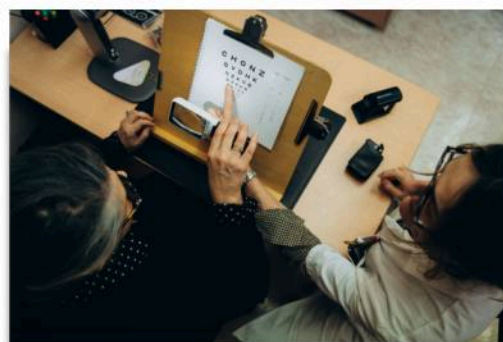


Photo © Angélique Provost - Cabinet du GMP

ACCÈS :

Institution nationale des invalides
6, Boulevard des Invalides
75007 PARIS

-  **13** Invalides / Varenne / Saint-François-Xavier
-  **8** Invalides / La Tour Maubourg / École Militaire
-  **92 82** Place Vauban
-  **C** Invalides


**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



BASSE VISION
**RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION
DU HANDICAP VISUEL**

(professionnels de santé)

Adhérent à



(société francophone de basse vision)
ariba-vision.org

Rééducation et réadaptation de la basse vision

Vos patients se plaignent de difficultés dans leur quotidien en lien avec leur pathologie visuelle ?

Lecture, courses, cuisine, téléphone, informatique, gestion administrative, déplacements...

Nos missions :

- Aider les patients adultes déficients visuels à maintenir ou retrouver de meilleures conditions d'**autonomie**, de **sécurité** et de **qualité de vie**
- Fournir des **informations** et des **conseils**



L'équipe pluridisciplinaire :

Médecin coordinateur
Orthoptiste
Ergothérapeute
Opticien
Psychomotricienne
Psychologue
Neuro- psychologue
Instructeur en locomotion
Infirmière
Aide-soignante
Assistante sociale



Notre équipe pluridisciplinaire vous accueille pour :

- Évaluer et améliorer l'efficacité de la vision résiduelle
- Prendre en main les aides optiques, les aides techniques du quotidien et les aides technologiques (téléphonie, informatique ...)
- Apprendre des stratégies de compensation pour les activités de la vie quotidienne et l'informatique
- Favoriser l'aisance corporelle dans les déplacements
- Mises en situations de vie quotidienne (cuisine, courses, transports...)
- Soutien psychologique
- Accompagnement dans les démarches administratives et sociales

Tout public concerné

1 Critères d'admission

- Pathologies visuelles ou neurovisuelles
- Altération de l'acuité visuelle et/ou champs visuel
- Déficients visuels adultes

2 Modalités d'admission

- Fournir un compte-rendu ophtalmologique récent et complet ou la fiche de renseignements ophtalmologiques transmise par le secrétariat
- Premier rendez-vous avec le médecin coordinateur permettant d'évaluer les besoins et les attentes et d'adapter la prise en charge en hôpital de jour



Instruction en locomotion